



EXPOSITION - CONCOURS

Affiche du Festival « Les Tornades » Wihéries

1. LE CENTRE CULTUREL DE DOUR

organise une exposition-concours dans le cadre du Festival des arts de la rue « Les Tornades » à Wihéries (7370 Dour).

2. SIEGE ET DUREE

Salle : Galerie de l'hôtel de ville

Dates de l'exposition « Les Tornades illustrées » : Du 13 mai au 26 juin 2011

Date du Festival « Les Tornades » : le dimanche 12 juin 2011

Proclamation des lauréats lors du vernissage : le 13 mai 2011 à 19h

3. PARTICIPATION

Les artistes sont invités à présenter au maximum 3 œuvres, suivant les conditions décrites au point 4 de ce présent document.

Le Centre Culturel, en fonction du nombre de participants et des limites de cimaises, détermineront le nombre d'œuvres admises à la présentation.

La participation des artistes sera considérée par le renvoi d'un bulletin d'inscription dûment complété et signé, pour le **7 avril 2011** au plus tard, à l'adresse suivante :

**Centre culturel de Dour
Exposition « Les Tornades »
Rue du Marché 1
7370 Dour**

Des exemplaires de ces bulletins et du présent règlement peuvent être obtenus dès à présent à l'adresse suivante :

**Centre culturel de Dour
Exposition « Les Tornades »
Rue du Marché 1
7370 Dour**

Ou téléchargé sur les sites internet suivants :

- www.lestornades.be
- www.centrecultureldour.be
- www.mondour.be

4. PRESENTATION DES OEUVRES

Les œuvres devront être envoyées ou déposées sur support numérique, avec les caractéristiques suivantes :

- Formats acceptés : .psd, .pspimage ou .pdf
- Dimensions : A2 minimum
- Résolution : 300dpi minimum
- Couleurs : au format CMYK (CMJN).
 - Remarque : le choix des couleurs restent à l'appréciation de l'artiste. Toutefois, elles sont obligatoires. Une affiche en noir et blanc sera refusée.

Caractéristiques artistiques :

L'œuvre devra comporter :

- Une ou plusieurs tornades
- L'artiste devra insérer les données suivantes :
 - Les Tornades
 - Festival des arts de la rue
 - Wihéries
 - Dimanche 12 juin 2011
 - www.lestornades.be

Pour les besoins techniques et/ou publicitaires, l'affiche pourrait subir quelques modifications. Les œuvres sélectionnées pour l'exposition seront imprimées par le Centre Culturel de Dour. Le coût sera supporté par le Centre Culturel.

5. DEPOT DES OEUVRES

Les oeuvres devront être déposées **au centre culturel de Dour rue du marché 1 à Dour, les 6, 7 et 8 avril 2011, entre 8h30 et 12h et 13h30 et 16h (date limite de dépôt : le 8 avril 2011)**

6. RESPONSABILITE

Les œuvres choisies, y compris celle sélectionnée pour l'affiche, resteront la propriété de l'artiste. L'artiste gagnant devra toutefois obligatoirement rester à disposition des organisateurs pour tous types de demandes techniques et/ou publicitaires, et ce jusqu'au dimanche 12 juin 2011.

7. PRIX ET DISTINCTIONS

Un jury désignera l'affiche gagnante et son artiste sera récompensé par un prix offert par l'organisation du Festival « Les Tornades ».

L'affiche sera utilisée comme support publicitaire (tous types) dans le cadre exclusif et unique du Festival « Les Tornades » 2011.

Les décisions du jury seront sans appel.

8. ADHESION AU REGLEMENT

Par la signature de leur bulletin de participation, les artistes adhèrent sans réserve aux dispositions de ce règlement et le Comité organisateur est seul habilité à prendre des décisions pour les cas non prévus.